

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°062

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY  
Madame Solene DA SILVA  
Madame Maryse EMEL  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO  
Madame Mizgin OZHAN  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Safia BOUCHA  
Madame Fatima YAOU  
Madame Meriem DERKAOU  
Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Samuel MARTIN  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Monsieur Philippe ALLAIN  
  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Jean jacques KARMAN  
Monsieur Pierre yves NAULEAU  
Monsieur Anthony DAGUET  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

**OBJET : Suppression d'un poste d'agent instructeur et création d'un emploi permanent de coordinateur social numérique**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le comité technique du 16 mars 2021 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la Commune et d'anticiper les impacts du programme du gouvernement baptisé « Action publique 2022 qui vise à accompagner les usagers dans l'accès aux droits en ligne et à dématérialiser l'intégralité des services ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un coordinateur social numérique à temps complet, au sein de la direction développement action sociale, qui aura pour missions la coordination administrative des agents, le soutien technique aux équipes en matière d'aides légales, l'instruction et la participation aux commissions hebdomadaires des demandes de domiciliation du public au CCAS ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

**DELIBERE :**

**DECIDE** la modification du tableau des emplois pour prendre en compte la suppression de l'emploi suivant :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs

**DECIDE** la modification du tableau des emplois pour prendre en compte la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des

rédacteurs territoriaux (rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe).

**PRECISE** que le recrutement dans l'un des grades prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur cet emploi faute de candidatures de fonctionnaires.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 26/04/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210415-lmc120060-DE-1-1**  
**Publiée le : 26/04/21**  
**Certifiée exécutoire : 26/04/21**

Le Maire,

Karine FRANCLET

